

La Chaux-de-Fonds, décembre 2023

CIRCULAIRE AUX EMPLOYEURS

Protection des données à la CCIH

Mesdames,
Messieurs,

Le traitement des données personnelles de nos affiliés et assurés est indispensable à l'accomplissement de notre activité. La protection des données ainsi que la sécurité des informations sont essentielles et font partie intégrante de notre culture d'entreprise à tous les niveaux. Nous accordons la plus grande importance à la protection des données, tout au long de leur cycle de vie, de leur collecte jusqu'à leur destruction.

Le traitement des données de nos affiliés et assurés s'effectue conformément à la loi et exclusivement dans le but indiqué lors de leur collecte. Seules les données nécessaires à l'accomplissement de nos tâches sont traitées. Les mesures techniques et organisationnelles mises en place sont adaptées aux circonstances et visent à éviter toute violation de la sécurité des données.

Les collaborateurs de la CCIH sont légalement tenus de respecter la réglementation concernant la protection des données et ont l'obligation de garder le secret. Des lignes directrices internes les soutiennent dans cette tâche. Une formation et une sensibilisation régulière garantissent que les collaborateurs disposent des connaissances nécessaires au respect de la réglementation sur la protection des données.

D'ores et déjà, nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

**CAISSE DE COMPENSATION AVS
DE L'INDUSTRIE HORLOGERE**